

Salaires dans la fonction publique : l'indicateur qui a disparu

Point d'indice, salaire moyen, salaire à structure constante, RMPP

François Geerolf

2026-09-30

Section 1

Introduction

Deux phrases vraies la même année

- « Le salaire réel des fonctionnaires en place a augmenté de **3 %** » ; « le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé de **7 %** ».
- Les deux peuvent être vraies en même temps : elles ne mesurent **pas la même chose**.
- Quatre indicateurs, quatre questions :
 - ▶ **point d'indice** (et grille, ITB-GI) : quelle revalorisation générale ?
 - ▶ **salaire net moyen** : combien coûte l'agent moyen ?
 - ▶ **salaire à structure constante** : combien vaut un **poste** donné, primes comprises ?
 - ▶ **RMPP** (rémunération moyenne des personnes en place) : comment évolue la paie de **ceux qui restent** ?
- Le débat public mélange ces indicateurs, et la statistique publique n'en publie plus qu'une partie.

- Le **salaire à structure constante** est le seul indicateur qui dise ce que vaut un poste de fonctionnaire. L'Insee l'a publié pendant **trente ans**.
- Tant qu'il a été publié, il a été **le moins favorable** des trois : inférieur au salaire moyen 32 années sur 33, et **toujours** inférieur à la RMPP (de 2,0 points par an en moyenne).
- Il a **disparu par étapes** : du chapeau des Insee Première en 2006, des tableaux en 2013, de toute la publication en 2023.
- Dans le même temps, la **RMPP**, qui inclut l'avancement de chaque agent et est presque toujours positive, a pris toute la place.
- Résultat : depuis 2021, en pleine période d'inflation, on ne sait plus mesurer directement l'évolution du **prix d'un poste**.

Ce que montrent les chiffres

- **À poste donné**, le salaire net réel de l'État est à 95,4 en 2023 (base 100 en 2008) avec l'IPC, et à 92,0 avec l'IPCH : environ **8 %** de pouvoir d'achat en moins.
- Le **salaire moyen** est à peu près stable (99,8 avec l'IPC), grâce à l'élévation des qualifications.
- La **RMPP cumulée** est à 122,0 : c'est la trajectoire d'un agent resté quinze ans et ayant eu tous ses avancements, pas le salaire d'un poste.
- Le **point d'indice net** a perdu **19 %** de pouvoir d'achat depuis 2017 (IPCH).

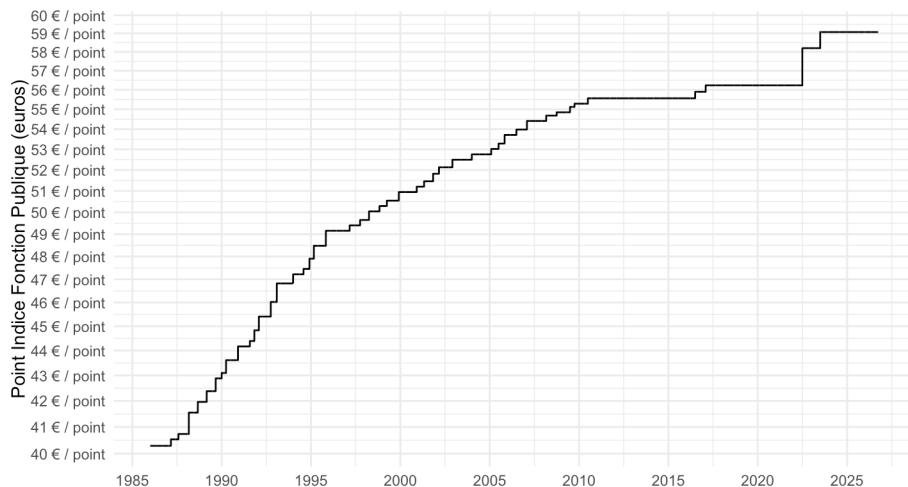
Section 2

Quatre indicateurs, quatre questions

Les briques du salaire d'un fonctionnaire

- **Traitement indiciaire** = indice majoré (grille : corps, grade, échelon) × **valeur du point** (4,92278 € bruts par mois depuis juillet 2023). Environ les trois quarts du salaire brut.
- **Primes** : environ un quart, beaucoup moins pour les enseignants.
- Le salaire d'un agent peut évoluer pour quatre raisons :
 - ① la **valeur du point** augmente ;
 - ② la **grille** est modifiée ;
 - ③ l'agent **avance dans la grille** (GVT positif) ;
 - ④ ses **primes** évoluent.
- Chaque indicateur retient une partie de ces sources.

Le point d'indice : l'indicateur le plus visible

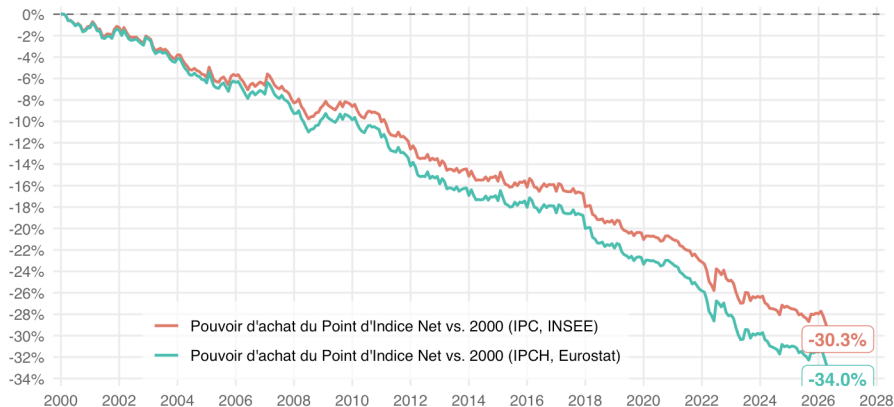


Gel de juillet 2010 à juin 2016, puis de février 2017 à juin 2022. Source : fgeerolf.com/data/ipp/indicefp.html.

Pouvoir d'achat du point d'indice net

Pouvoir d'achat du point d'indice de la fonction publique vs. 2000

Valeur du point d'indice déflatée par l'IPC (préféré par l'Insee) et l'IPCH (préféré par Eurostat)



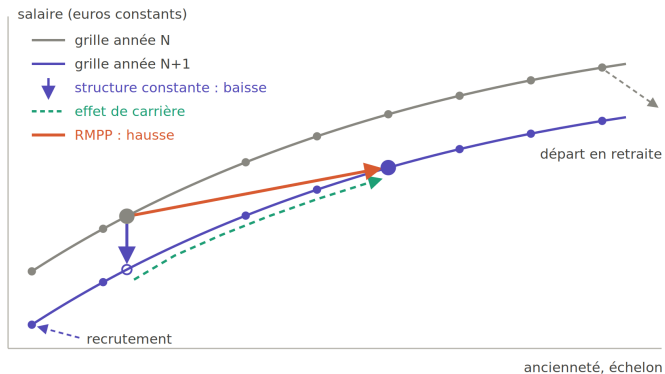
Environ -30 % depuis 2000 avec l'IPC, plus d'un tiers avec l'IPCH. Mais aucun agent n'évolue exactement comme le point.

Ce que retient chaque indicateur

Indicateur	Question	Primes	Avancement	Effectifs	Publié
Valeur du point	Revalorisation générale ?	non	non	non	oui
ITB-GI (DGAFP)	Prix d'un échelon ?	non	non	non	oui
Structure constante	Prix d'un poste ?	oui	non	non	jusqu'en 2020
RMPP	Paie de ceux qui restent ?	oui	oui	non	oui
Salaire net moyen	Coût de l'agent moyen ?	oui	oui	oui	oui

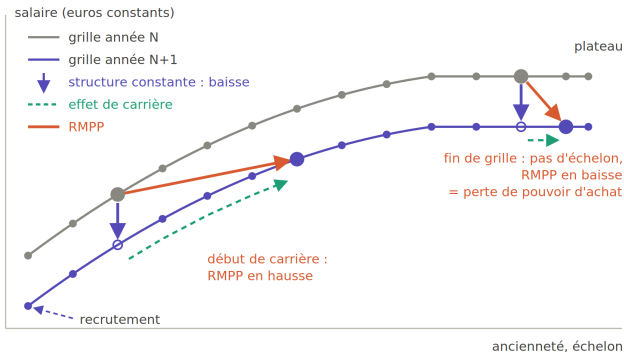
« Effectifs » : l'indicateur dépend de la composition des effectifs (entrées, sorties, qualifications).

Structure constante contre RMPP : le mécanisme



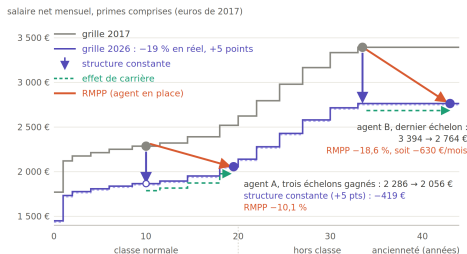
La grille baisse en termes réels (flèche violette), l'agent monte d'un échelon (pointillés verts) : la RMPP (flèche orange) est la somme des deux.

En fin de grille, il ne reste que la baisse

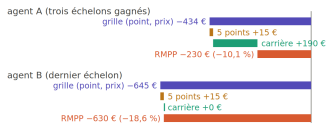


La RMPP est une **moyenne** : en 2023, 53 % des agents en place de la territoriale ont vu leur rémunération progresser moins vite que les prix, alors que la RMPP ne baissait que de 0,2 % (DGAFP 2025).

Exemple : la grille des professeurs des écoles, 2017-2026



Décomposition de l'évolution de 2017 à 2026, en euros nets par mois (euros de 2017)



Point d'indice net : -19 % en termes réels (IPCH). Trois échelons gagnés : -10 %. Dernier échelon : -630 € par mois. Hors revalorisations de primes propres aux enseignants.

Recoller les morceaux

$$\Delta \text{ salaire moyen} \approx \underbrace{\Delta \text{ structure constante}}_{\text{prix des postes}} + \underbrace{\text{GVT positif} + \text{GVT négatif}}_{\text{effet de structure}}$$

$$\text{RMPP} \approx \Delta \text{ structure constante} + \text{GVT positif}$$

- **GVT positif** (effet de carrière) : autour de **+2 points par an**, très stable.
- **GVT négatif** (entrées-sorties, « noria ») : les sortants en haut de grille sont remplacés par des entrants en bas de grille.
- Exemple **2003** : prix des postes $-0,9 \%$; carrière $+2,2$ points ; entrées-sorties $-1,9$ point. Salaire moyen **$-0,5 \%$** , RMPP **$+1,5 \%$** .

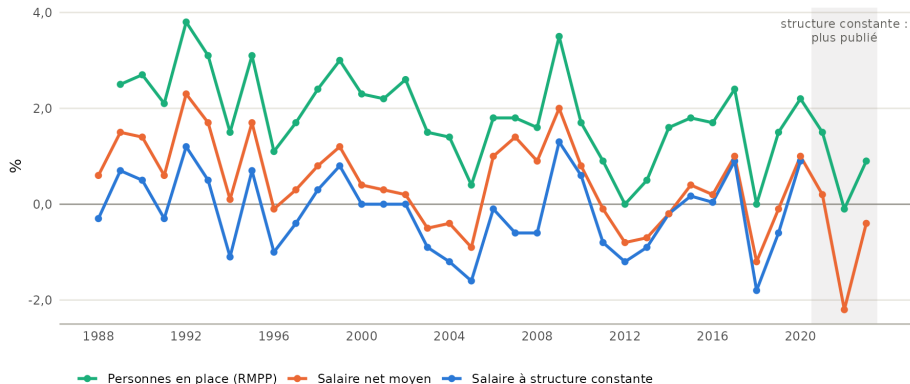
Section 3

Ce que disent les chiffres

La structure constante, toujours la moins favorable

Salaires nets dans la fonction publique de l'État : évolutions annuelles publiées

En euros constants (déflateur : IPC), en %



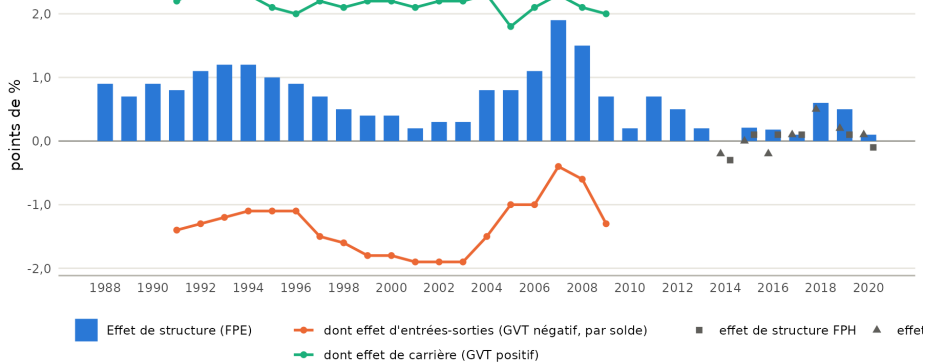
Sources : Insee Première n° 86 (1990) à 2065 (2025). RMPP 1989 : estimation.

Négative 17 années sur 33, contre 10 pour le salaire moyen et aucune pour la RMPP. Après 2020, la courbe s'arrête.

Trente ans d'effet de structure dans l'État

Effet de structure sur le salaire net moyen (euros constants)

Salaire moyen – salaire à structure constante, en points

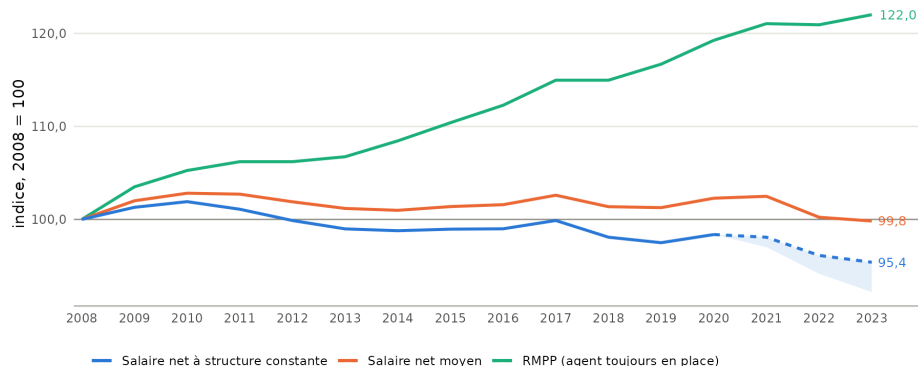


Sources : Insee Première n° 86 à 1914 ; Insee Références, Les salaires en France (2005).
1988-1991 : estimations par actualisation ; 2006-2008 : transferts de TOS aux collectivités.

Quinze ans de salaires dans l'État (IPC)

Fonction publique de l'État : salaire net déflaté par l'IPC, 2008 = 100

Pointillés après 2020 : prolongement « dgafr » ; zone : variante grille indiciaire seule

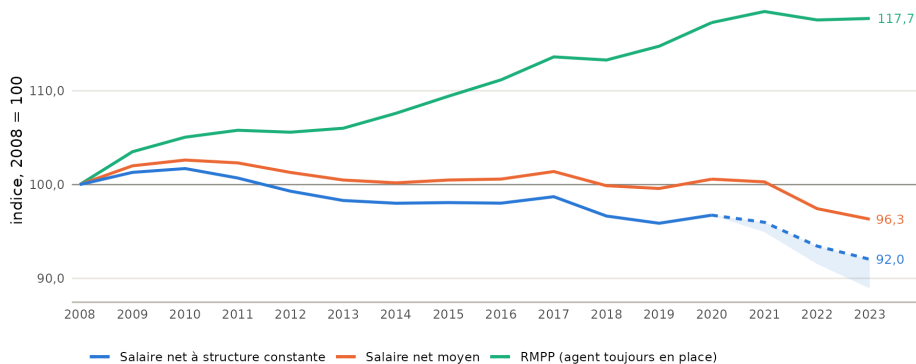


Champ : agents civils de la FPE (Insee) ; prolongement : fonctionnaires civils, brut. Déflateur : IPC (moyenne annuelle, celui des IP).
Sources : Insee Première (salaires des agents de l'État) ; DGAFF, Rapports annuels 2023-2025.

2021-2023 : prolongement à partir des rapports annuels de la DGAFF (RMPP brute des fonctionnaires moins GVT positif).

Avec l'IPCH

Fonction publique de l'État : salaire net déflaté par l'IPCH, 2008 = 100
Pointillés après 2020 : prolongement « dgafp » ; zone : variante grille indiciaire seule



Champ : agents civils de la FPE (Insee) ; prolongement : fonctionnaires civils, brut. Déflaté : IPCH (Eurostat, moyenne annuelle ; séries Insee re-déflatées).
Sources : Insee Première (salaires des agents de l'État) ; DGAFP, Rapports annuels 2023-2025.

L'IPCH a augmenté plus vite que l'IPC, surtout en 2022-2023 (Geerolf 2024).

Indices en 2023 selon la base et le déflateur

Base 100	Déflateur	Structure constante	Salaire moyen	RMPP cumulée
2008	IPC	95,4	99,8	122,0
2012	IPC	95,5	98,0	114,9
2008	IPCH	92,0	96,3	117,7
2012	IPCH	92,7	95,1	111,5

- Avec l'IPCH, la perte **à poste donné** atteint environ **8 %** depuis 2008.
- Le salaire moyen lui-même passe sous son niveau de 2008.

Section 4

L'indicateur qui a disparu

2007 : un ministre juge une étude de l'Insee « totalement erronée »

Salaires des fonctionnaires : André Santini conteste l'Insee

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a augmenté de 1,6% en 2005, alors que l'Insee évoque une baisse des revenus de 0,9%

Ajouter à mes articles

Commenter

Partager

05

Publié le 3 août 2007 à 11:05

Le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique André Santini a jugé vendredi "totalement erronée" une étude de l'Insee sur le salaire des fonctionnaires, qui évoquait fin juillet une baisse du salaires des fonctionnaires en 2005.

Selon une étude de l'Insee publiée le 24 juillet, les agents de la Fonction publique d'Etat ont perçu en moyenne 2.127 euros nets par mois en 2005, soit 0,9% de moins qu'en 2004 compte tenu de l'inflation.

"L'étude de l'Insee est totalement erronée", a souligné M. Santini sur i-Télé, affirmant que "le pouvoir d'achat des fonctionnaires a augmenté de 1,6%".

"Nous contestons les bases de l'étude", a-t-il ajouté. "Nous allons dialoguer avec l'Insee, pour éviter qu'il y ait une cause supplémentaire de discord", a-t-il précisé.

40 % des entreprises du CAC40 ont choisi Workday pour suivre le rythme du changement.

En savoir plus

workday

SAMSUNG Galaxy
Entreprise Edition

Nos mobiles
viennent accompagnés.

Insee Première n° 1151 (juillet 2007) : salaire net moyen **-0,9 %** en euros constants, structure constante **-1,6 %**, personnes en place **+0,4 %** (Gombault et Quarré 2007 ; Les Échos 2007).

Ce que le ministère mettait en avant : la RMPP

- L'étude n'était pas erronée : elle mesurait **autre chose**. Le ministère raisonnait en **RMPP**.
- Rapport Tron (PLF 2008) : la polémique « résulte sans doute d'une mauvaise présentation des résultats » ; les négociations salariales n'aboutissaient plus, faute d'« instrument de mesure partagé » (Tron 2007).
- **Éric Woerth**, ministre du Budget et de la Fonction publique, novembre 2007 : il faut regarder « l'ensemble d'une feuille de paye », soit « à peu près 3,5 % par an » (La Gazette des communes 2007). C'est la logique de la RMPP, en euros courants.
- Son directeur de cabinet de 2007 à 2009, **Jean-Luc Tavernier**, devient directeur général de l'Insee en février 2012.
- Les syndicats regardaient le point d'indice, le ministère la RMPP, l'Insee le salaire moyen. L'indicateur qui tranche sur le **prix des postes** figurait dans l'Insee Première contesté.

Le tableau qu'on ne publie plus

3 Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2009 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut

	Effectifs ¹		Salaires nets de prélèvements (euros courants)		Évolution 2008/2009 (% en euros constants)		
	2009 (milliers)	Évolution 2008/2009 (%)	2008	2009	Salaires moyens	À structure constante	Personnes en place ²
Ensemble dont	1 615,3	- 3,8	27 938	28 523	2,0	1,3	3,5
<i>Total enseignants</i>	<i>963,1</i>	<i>- 3,2</i>	<i>28 406</i>	<i>28 666</i>	<i>0,8</i>	<i>0,9</i>	<i>3,2</i>
Cadres	1 036,8	- 2,7	31 048	31 435	1,1	1,0	3,4
Police	12,2	- 4,9	40 283	41 715	3,5	2,8	4,7
Personnels administratifs et techniques	122,5	- 0,7	44 920	45 967	2,2	1,7	4,3
Enseignants³	902,2	- 2,9	29 079	29 323	0,7	0,8	3,2
Professions intermédiaires dont	325,8	- 2,1	24 487	25 155	2,6	2,1	4,0
Enseignants ⁴	61,0	- 7,4	18 894	18 943	0,2	1,5	3,6
Personnels de l'administration	111,1	0,6	25 990	26 468	1,7	1,6	3,4
Personnels de la police et des prisons	102,8	- 1,4	25 740	26 839	4,2	3,3	5,0
Techniciens	30,7	- 6,5	27 142	27 814	2,4	1,4	3,8
Employés et ouvriers dont	252,6	- 10,0	20 217	20 914	3,3	2,1	3,2
Employés administratifs	157,9	- 6,2	20 471	20 879	1,9	1,3	2,5
Personnels de la police et des prisons	22,2	3,1	23 771	24 072	1,2	1,9	4,0
Ouvriers, agents de service	55,9	- 23,0	19 430	20 621	6,0	3,1	4,0
Titulaires	1 379,1	- 3,8	28 831	29 397	1,9	1,3	3,4
Catégorie A	895,1	- 2,7	31 867	32 206	1,0	1,0	3,4
Catégorie B	268,1	- 2,0	25 794	26 552	2,8	2,1	4,0
Catégorie C	215,6	- 10,0	20 638	21 268	2,9	1,8	2,8
Non-titulaires	236,2	- 4,0	22 733	23 421	2,9	1,8	3,5

1. Effectifs évalués en « années-travail à temps complet » (définitions).

2. Rémunération moyenne des personnes présentes en 2008 et en 2009 (RMPP).

3. Essentiellement, professeurs agrégés et certifiés et enseignants du supérieur.

4. Essentiellement, instituteurs, professeurs d'enseignement général des collèges, maîtres auxiliaires et surveillants.

Champ : agents des services civils de l'État en France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (définitifs).

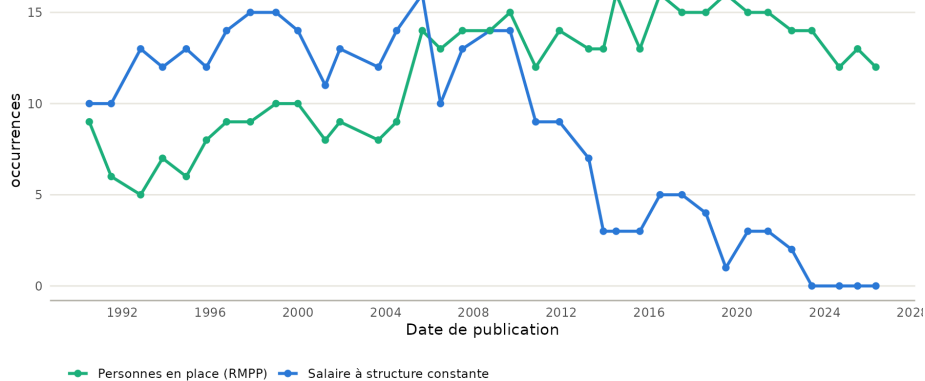
Insee Première n° 1381 (décembre 2011), dernier millésime avec le détail par catégorie.
Enseignants en 2009 : structure constante +0,8 %, personnes en place +3,2 %.

Une disparition par étapes

- **1990-2005** : tableau, et premier chiffre « corrigé » cité dans le chapeau.
- **Juillet 2006** (IP n° 1094) : sort du **chapeau**, reste dans le tableau.
- **Avril 2013** (IP n° 1443, millésime 2010) : le **tableau de décomposition** disparaît ; il reste une ligne, puis le texte seul. Première publication fondée sur Siasp, parue avec 28 mois de retard (Kerjosse et Michel 2013).
- **2017-2018** : bref retour dans le chapeau, sans être nommé.
- **Juin 2023** (IP n° 1955, millésime 2021) : **plus aucune mention**, pas même la définition (Ntamakuliro-Inema et Volat 2023). Le rapport annuel de la DGAFP ne le publie pas non plus.
- Les publications n'expliquent jamais ces changements.

La montée en puissance de la RMPP

Nombre de mentions dans chaque Insee Première sur les salaires de l'État



Source : comptage sur le texte des Insee Première n° 86 (1990) à 2100 (2026).

Deux trajectoires croisées

Publication	Structure constante	Personnes en place (RMPP)
1990	Tableau et chapeau	Estimation au conditionnel, aucun tableau
1995	Tableau complet	Entre dans le tableau
Juillet 2006	Sort du chapeau	Seul indicateur du chapeau avec le salaire moyen
Octobre 2008	Tableau	Deux lignes, évolution sur quatre ans, nouveau tableau
2011-2013	Tableau supprimé	Sigle « RMPP » , intertitre, tableau par catégorie
Juillet 2016	Texte et définitions	Premier terme de la décomposition
Juin 2023	Plus aucune mention	Chapeau, intertitre, figure

Octobre 2008 : premier Insee Première publié après la polémique de 2007.

Qui signait les publications ?

Année	IP n°	Parution	DG Insee	Salaire à structure constante
2004	1094	juil. 2006	Charpin	tableau complet
2009	1381	déc. 2011	Cotis	tableau complet
2010	1443	avr. 2013	Tavernier	une ligne du tableau 1
2011	1476	déc. 2013	Tavernier	texte
2020	1914	juil. 2022	Tavernier	texte
2021	1955	juin 2023	Tavernier	absent

- La signature n'indique pas **qui a décidé** : division Salaires et revenus d'activité, comité de rédaction, co-publication avec la DGAFP depuis 2014.
- Les ruptures coïncident avec des changements de **source** (Siasp), d'**équipes**, de **format** et de **direction générale**, sans qu'on puisse attribuer la décision à l'un de ces facteurs.

Section 5

Conclusion

Points saillants

- Pour savoir si « les fonctionnaires » ont gagné ou perdu en pouvoir d'achat, il faut dire **lesquels** : un **poste** (structure constante), un **agent qui avance** (RMPP), ou la **masse des agents** (salaire moyen).
- **À poste donné**, le salaire net réel de l'État a perdu environ **5 %** (IPC) à **8 %** (IPCH) entre 2008 et 2023 ; le point d'indice net, **19 %** depuis 2017 (IPCH).
- La **RMPP** reste positive presque tous les ans parce qu'elle inclut environ **2 points** d'avancement : elle ne dit rien du prix d'un poste, et masque les agents en fin de grille.
- L'indicateur le moins favorable est celui qui **n'est plus publié** depuis le millésime 2021, au moment où l'inflation fait baisser les salaires réels.

Ce qu'il faudrait

- **Republier** l'évolution du salaire à structure constante (corps, grade, échelon), avec l'effet de structure et l'effet de carrière, pour les trois versants.
- Publier les **séries longues** correspondantes, et pas seulement les évolutions de l'année.
- Déflater aussi par l'**IPCH**.
- **Expliquer** les changements de contenu des publications lorsqu'ils interviennent.
- Enjeu : un **instrument de mesure partagé** pour les négociations salariales, et la crédibilité de la statistique publique.

Bibliographie I

- DGAFP. 2025. « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Politiques et pratiques de ressources humaines, faits et chiffres ». Direction générale de l'administration et de la fonction publique. https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapport-annuel/ra_2025.pdf.
- Geerolf, François. 2024. « Inflation en France : IPC ou IPCH ? » HAL, hal-05502577. <https://hal.science/hal-05502577v1>.
- Gombault, Vincent, et Dominique Quarré. 2007. « Les salaires des agents de l'État en 2005 ». Insee Première 1151. Insee. <https://www.bnsf.insee.fr/ark:/12148/bc6p06zt4vz>.
- Kerjosse, Roselyne, et Christophe Michel. 2013. « Les salaires des agents de l'État. En 2010, les salaires augmentent de 0,8 % en euros constants ». Insee Première 1443. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280998>.
- La Gazette des communes. 2007. « Selon Eric Woerth, le salaire des fonctionnaires aurait augmenté d'environ 3,5 % par an ». <https://www.lagazettedescommunes.com/11553/selon-eric-woerth-le-salaire-des-fonctionnaires-aurait-augmente-denviron-35-par-an/>.

Bibliographie II

Les Échos. 2007. « Salaires des fonctionnaires : André Santini conteste l'Insee ». *Les Échos*, août. <https://www.lesechos.fr/2007/08/salaires-des-fonctionnaires-andre-santini-conteste-linsee-553488>.

Ntamakuliro-Inema, Jean-Luc, et Gwendoline Volat. 2023. « Les salaires dans la fonction publique de l'État. En 2021, le salaire net moyen augmente légèrement en euros constants ». Insee Première 1955. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7640304>.

Tron, Georges. 2007. « Rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2008, annexe n° 23 : Gestion des finances publiques et des ressources humaines, Fonction publique ». 276. Assemblée nationale. <https://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/budget/plf2008/b0276-a23.pdf>.